

exprima les volontés du roi. — Les 12 pri-fonniers Bretons sortirent de la Bastille ven-dredi au soir : ils trouvèrent beaucoup de monde aux portes & dans les rues, qui ap-plaudirent à leur sortie : ils sont encore ici, de même que la grande députation, qui a promis, en partant de la Bretagne, qu'elle ne quitteroit point la capitale, avant que le parlement de Rennes n'eût repris ses fonc-tions. C'est sans doute aujourd'hui que ce parlement rentrera, ainsi que toutes les au-tres cours, l'ordre étant général, comme celui du 8 Mai. — On voit circuler une *Lettre de la commission intermédiaire des états de Bretagne au roi*, en date du 28 Août, où on lit le passage suivant :

„ *Les capitulations des provinces sont violées ; les engagements les plus sacrés sont méconnus ; les cours souveraines dispersées ; les loix détruites ; la société, livrée à tous les désordres, qu'entraîne l'espoir de l'impunité ; la constitution de la monar-chie attaquée, les peuples consternés ; les finances épuisées, & le crédit perdu, avec la confiance, qu'une administration sage peut seule inspirer. Cette effrayante situation est, Sire, le funeste résultat des projets d'un homme qui, honoré de la confiance de V. M., n'a rien respecté ; qui, au milieu de l'af-freuse convulsion, où il a mis le royaume, s'est efforcé d'étouffer, par les proscriptions, le cri de vos peuples & leur amour pour V. M. ; qui, pour perdre les magistrats, & faire taire leurs justes réclamations, les a peints à V. M. comme les en-nemis de son autorité, tandis que fideles à leur serment, ils n'ont jamais cessé d'être les plus fer-mes appuis du trône ; qui, joignant à la persécution, la dérision la plus révoltante, nous déclaroit, au moment même, où il détruisoit notre constitution, que nos privileges seroient conservés : qui, en in-terdisant l'accès du trône, a élevé une barriere entre votre majesté & ses sujets ; qui, se jouant de la propriété & de la sûreté de 24 millions d'hom-*